



Expertise et Conseil en Bâtiment

**Charles CLOCHARD**

Rue Georges Clemenceau  
BP 20042  
17600 SAUJON

tél : 06.81.69.48.98  
mail : [expert.ecb@gmail.com](mailto:expert.ecb@gmail.com)

Siret 418 016 598 00066 – APE 7120B



## RAPPORT D'EXPERTISE

**Date : 02 avril 2025**

**Lieu de l'expertise**

SEUDRE PÊCHE SERVICES

Port de Royan  
17200 ROYAN

# SOMMAIRE

## I. PRÉAMBULE

### 1 / Libellé de la mission

La SM PORTUAIRE ESTUAIRE ROYAN représentée par Monsieur Laurent TOUVRON, Maître de Port de Royan et Monsieur David PASSERAULT, responsable plaisance ont mandaté Monsieur Charles CLOCHARD pour réaliser expertise technique des bâtiments, portant sur la structure, les murs d'élévation, les charpentes, les couvertures ainsi que les enduits.

Un rendez-vous fût fixé pour le 02 avril 2025 à 14 heures au bâtiment SEUDRE PÊCHE SERVICES au Port de Royan en présence de :

- SMP ROYAN, Responsable plaisance
- Monsieur Charles CLOCHARD, expert bâtiment.

Adresse expertise

Local Seudre pêche  
Port de Royan  
17200 ROYAN

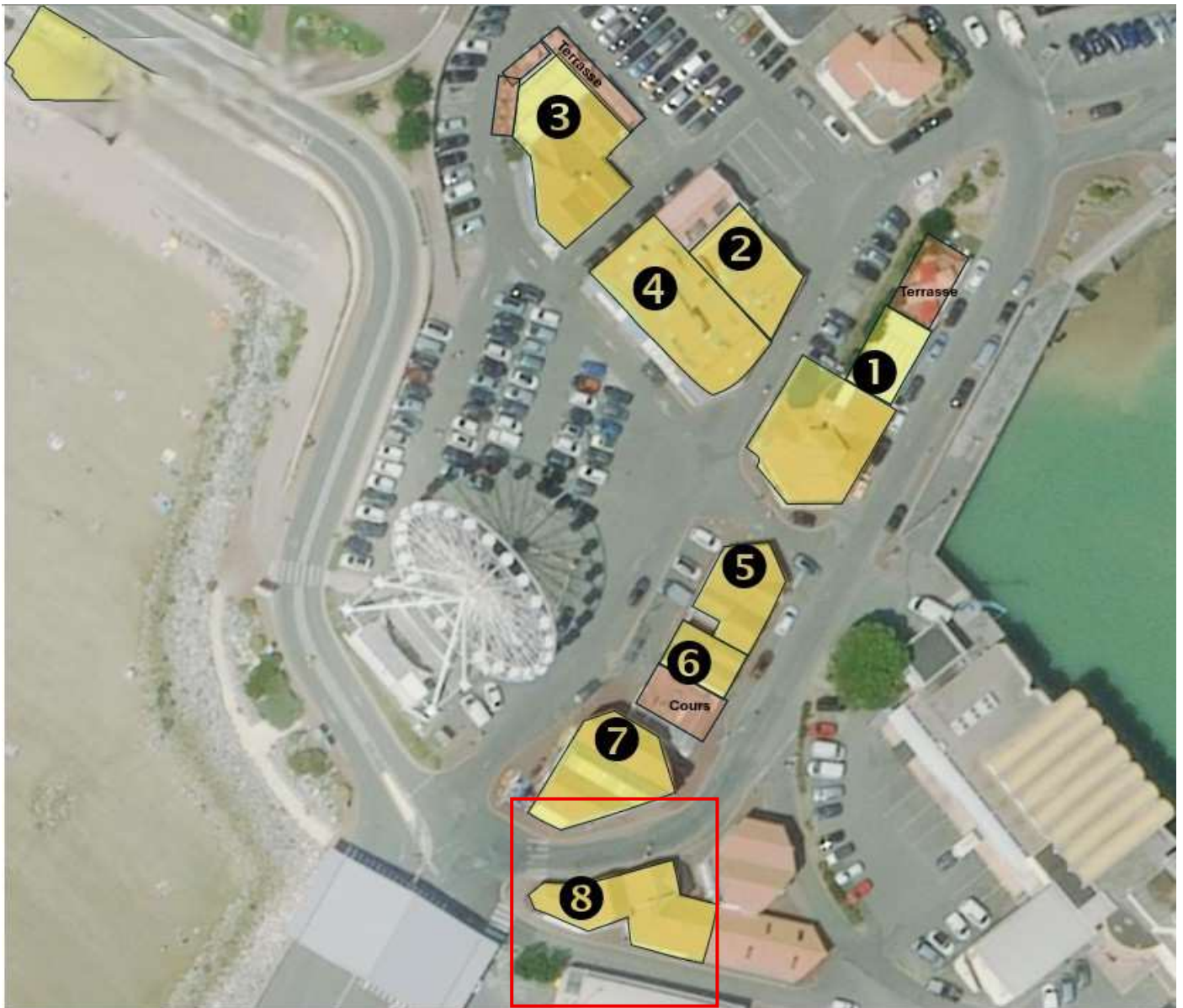


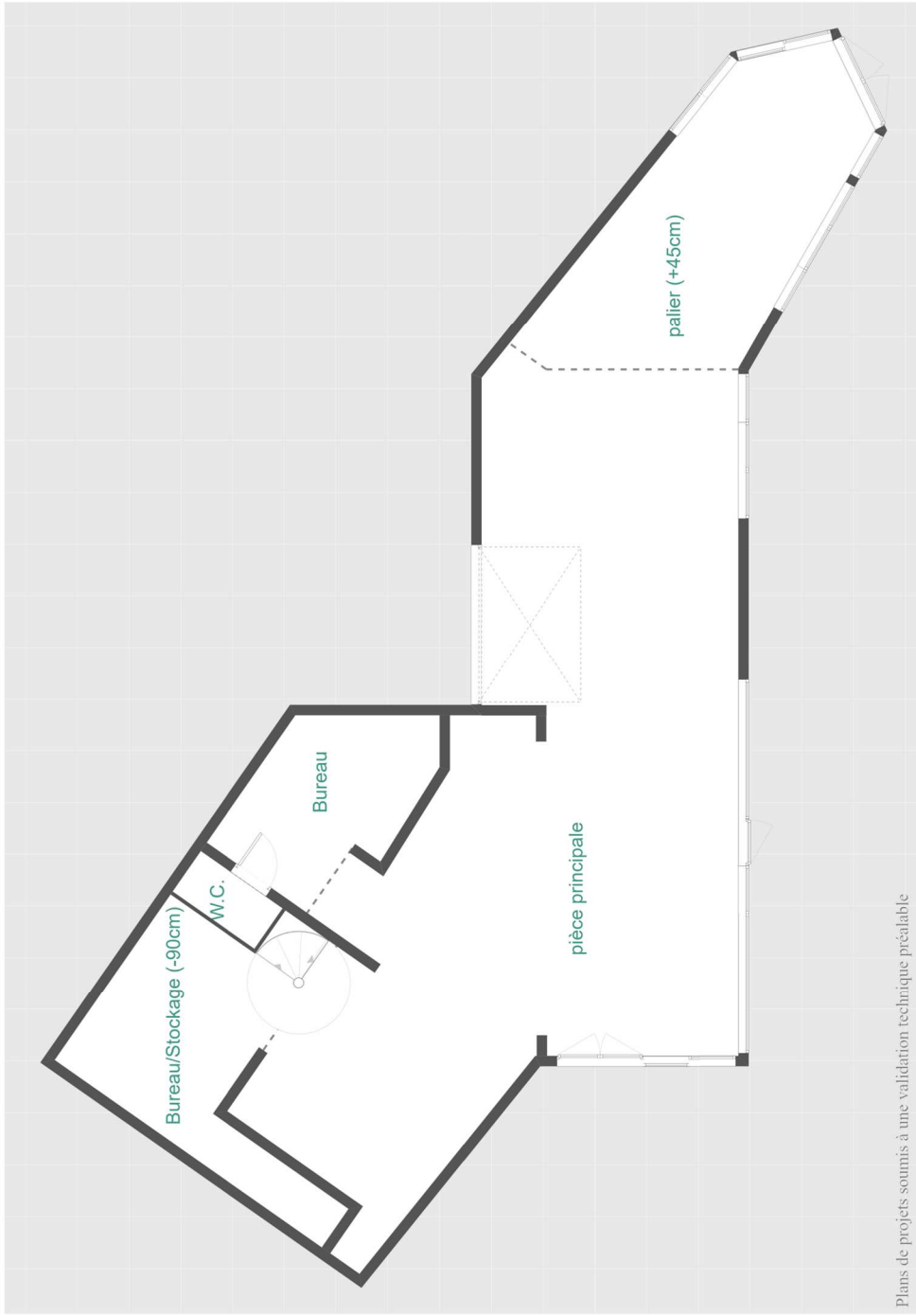
### FEUILLE DE PRÉSENCE

Date du rendez-vous le 2 avril 2025 à 14H00

Nom/société	Date	Qualité du signataire	Signature
SMP Royan	02/04/25	Responsable plaisance	
M <sup>r</sup> Clochard Charles	02/04/25	Expert Bâtiment	

## 2 / Descriptif





### 3 / Constatations

#### L'extérieur du local

1. Façade entrée côté Nord, où l'on remarque que les tuiles de rive, en haut à gauche, se sont décollées et envolées. La rive est à refaire.



2. Façades nord et ouest, où l'on ne constate aucun point de rouille sur l'ensemble de la structure, mis à part à deux endroits.



3. Les deux parties rouillées sont situées à la jonction des deux toitures : l'une dans le chéneau qui reçoit les eaux pluviales, et l'autre au niveau de la sortie d'un autre chéneau, où l'on constate que la partie supérieure du chéneau ainsi que le départ du tuyau de descente des eaux pluviales sont rouillés. Le remplacement de ces éléments sera nécessaire à l'avenir.



Sur cette photographie, on constate que les tuiles de rive se sont décollées.

4. Façade Sud et Sud-Est



5. Façade Nord où est posé le volet roulant.

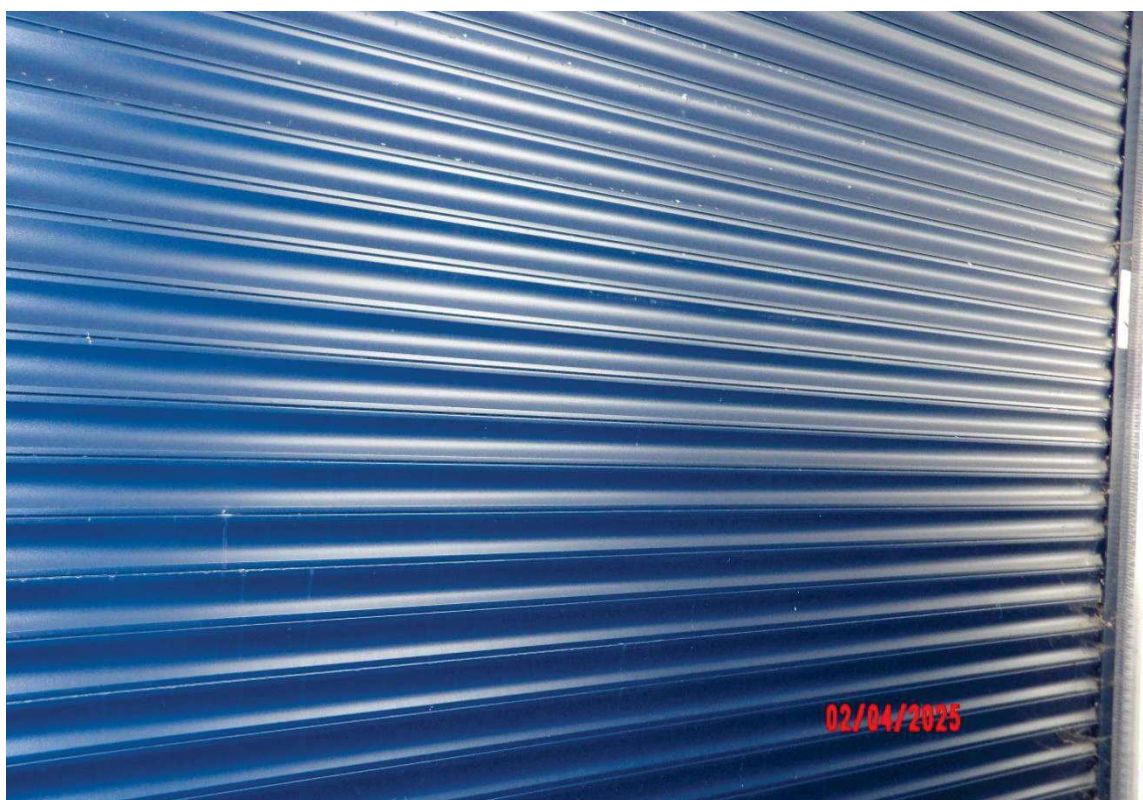


## L'intérieur du local

6. Pour les plafonds et les murs, tout est correct, mis à part sur un pan de mur où l'on remarque un trou dans le BA13, peut-être dû à une mauvaise manipulation lors de l'entreposage des casiers de pêche.



7. Le volet roulant est propre, aucun point de rouille n'est apparent et l'ensemble ne présente pas de problème.



8. Vue d'ensembles des plafonds où aucune remarque n'est à faire.

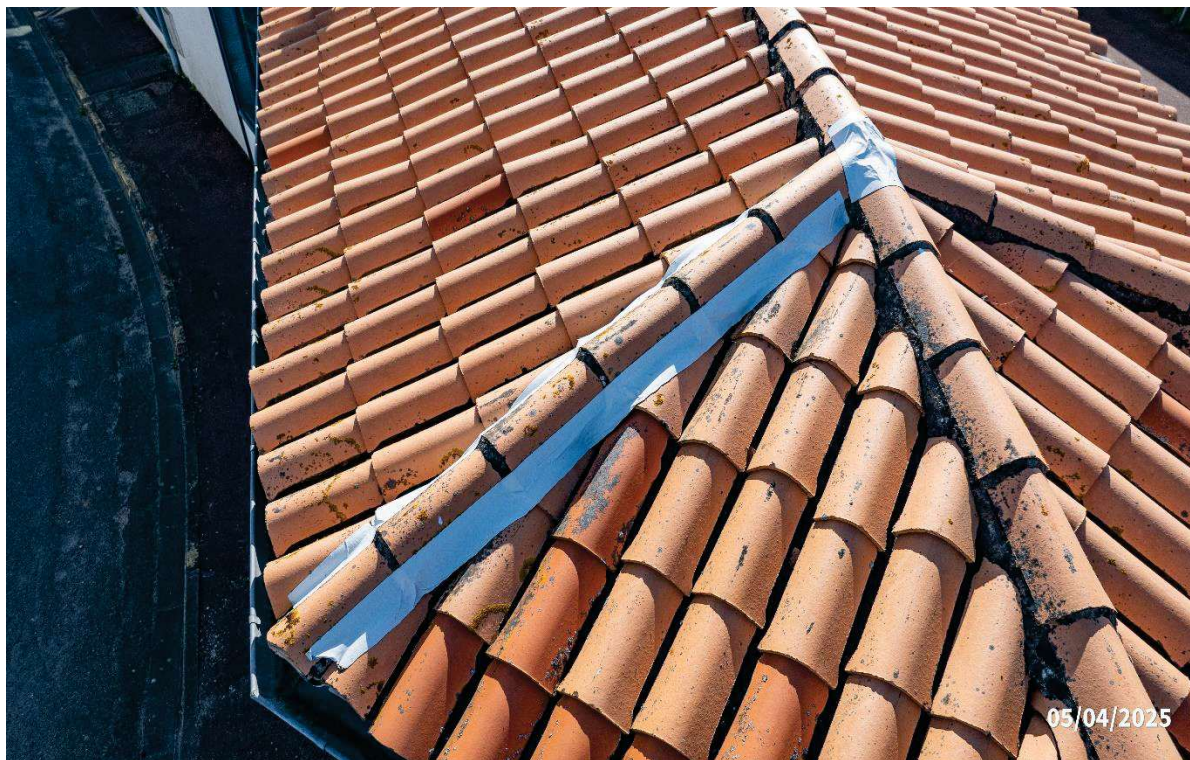


Photographies de la couverture du local SEUDRE PÊCHE SERVICES, réalisées par l'opérateur drone le 5 avril 2025

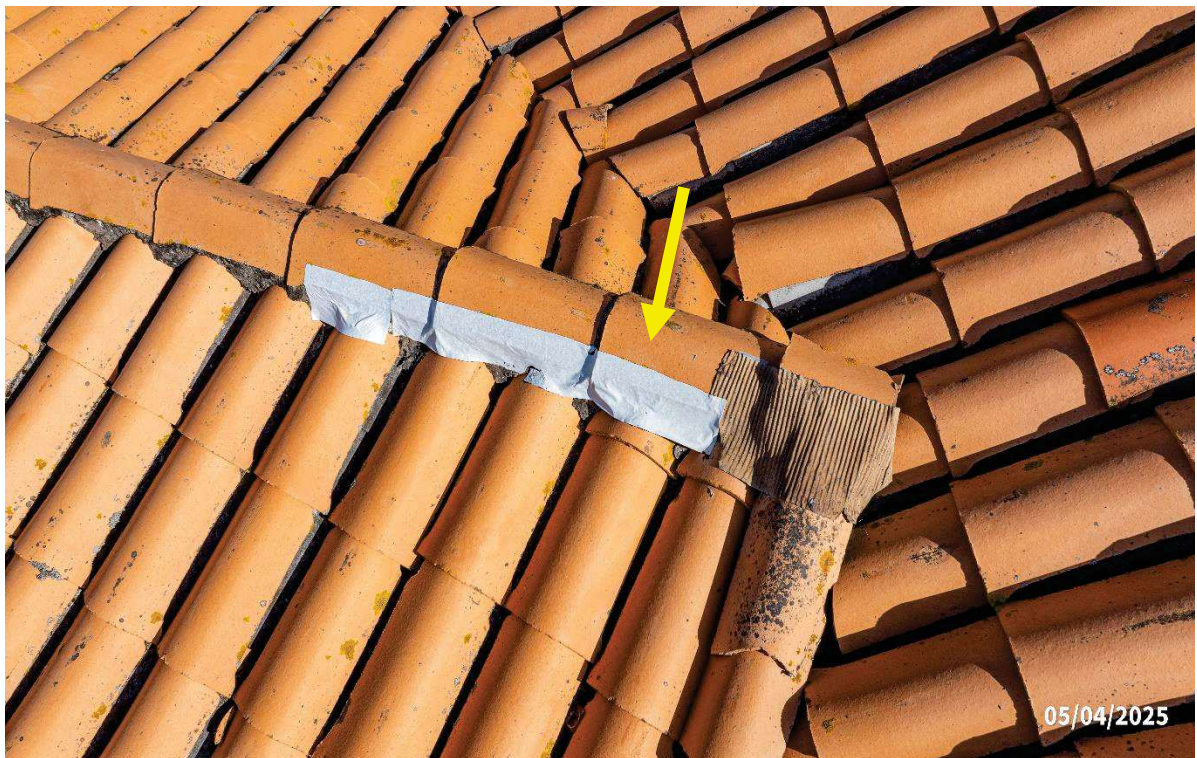
9. Vue aérienne de la couverture du bâtiment, lequel est composé de plaques d'amianté, recouvertes de tiges de bottes fixées par-dessus.

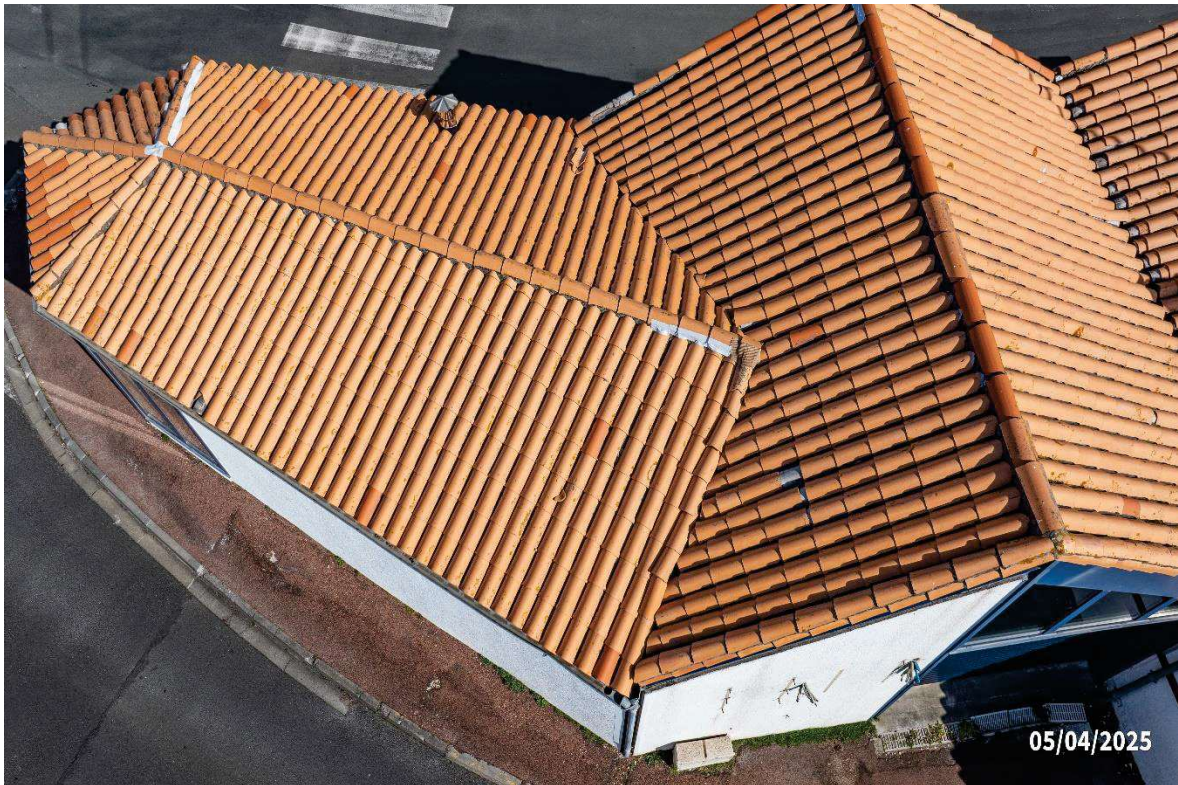


**10.** Divers types de réparations ont été réalisés, mais l'ensemble de ces interventions n'est pas pérenne, car il s'agit de réparations de fortune qui ne tiendront pas dans le temps.

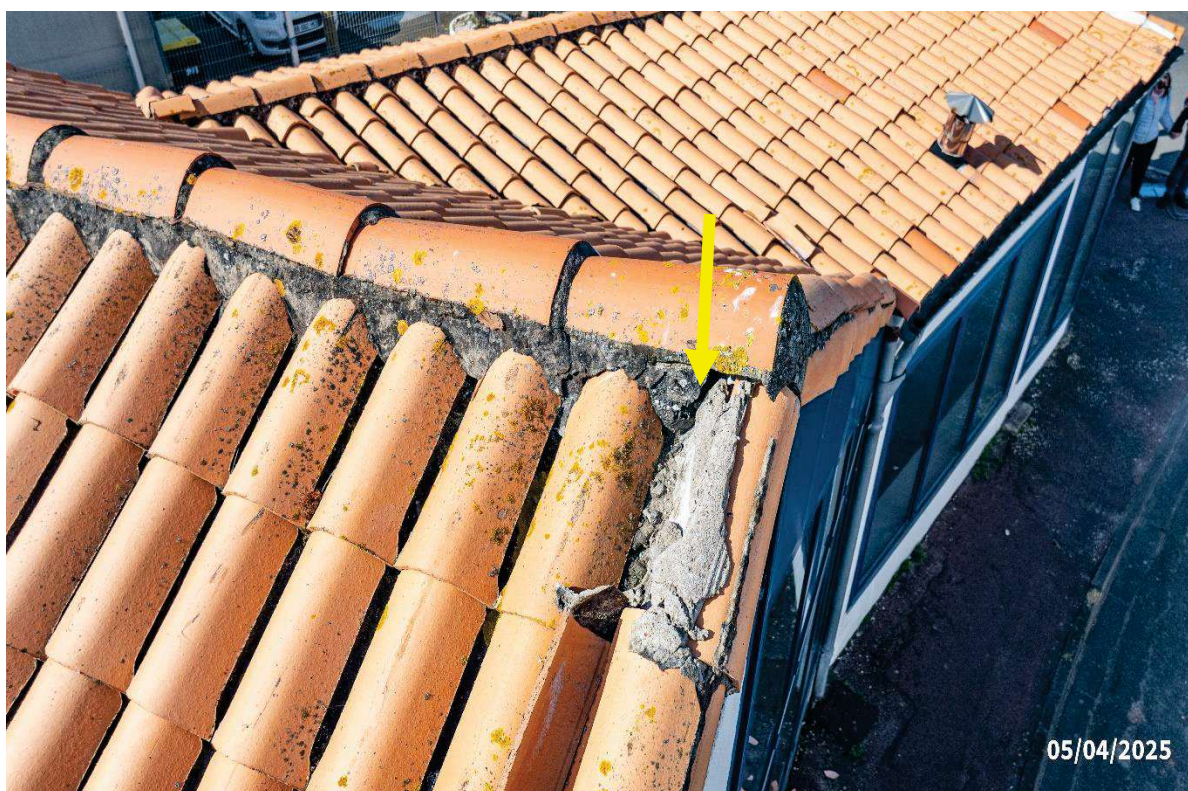




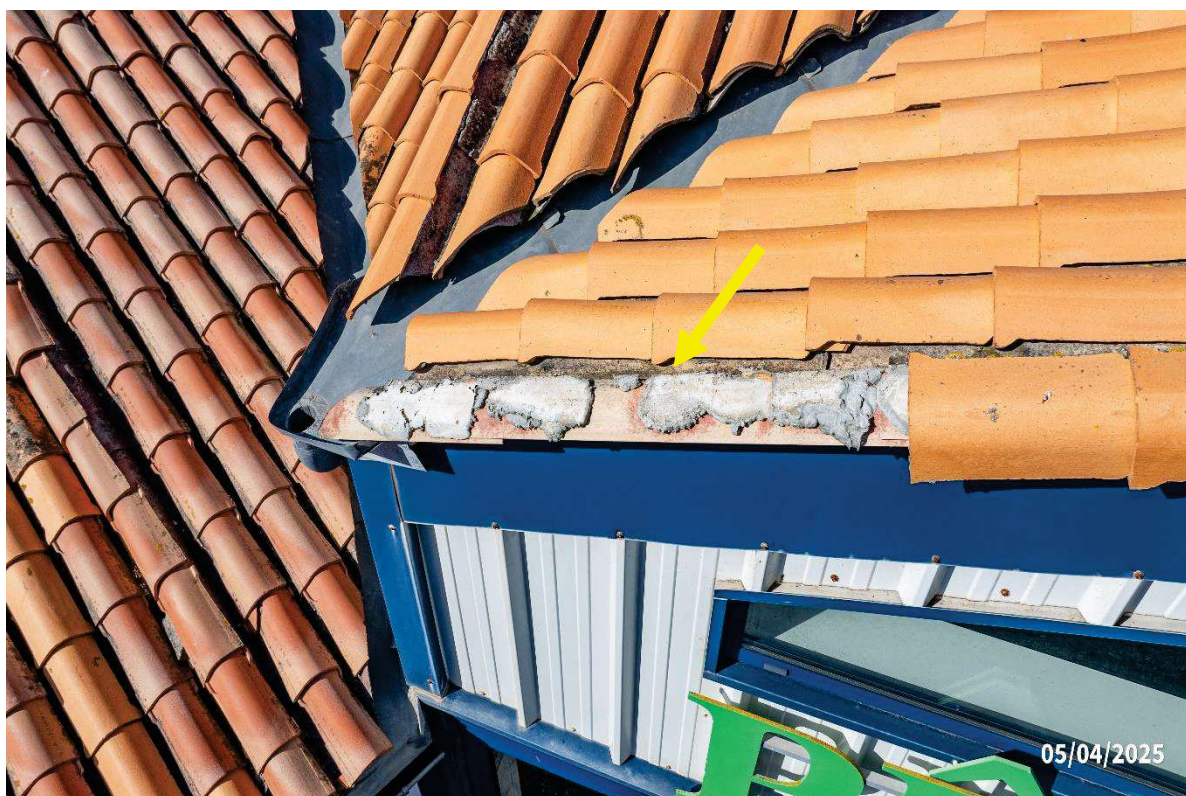




**10. Côté ouest, des tuiles de rive sont décollées et risquent de tomber sur la voie publique. Cela constitue un danger pour la sécurité des personnes et des biens circulant en dessous.**







## 4 / Conclusion

### a. Les couvertures :

- L'ensemble de la couverture est posé sur des plaques d'éternit amiantées.
- Des tiges de botte sont collées sur ces plaques d'éternit amiantées.
- Beaucoup de ces tuiles sont décollées, cassées ou déplacées, cependant, au jour de l'expertise, aucune infiltration n'a été constatée.
- Néanmoins, en cas de vents dominant Sud/Sud-Ouest, ces tuiles peuvent s'envoler et tomber sur la voie publique pouvant mettre en danger la sécurité des personnes et des biens.
- Il conviendrait de revoir ces couvertures dans les règles de l'art et des normes NF DTU 40.22 (travaux de couverture en tuiles).
- Les plaques d'éternit actuellement en place, posées avant les années 1990, contiennent de l'amiante. En cas de réfection complète de la couverture, il est recommandé de procéder à la dépose de l'ensemble des plaques existantes. Celles-ci devront être évacuées et reconditionnées dans des centres agréés, conformément à la réglementation en vigueur pour le traitement des matériaux amiantés. Il conviendra ensuite de reposer des plaques d'éternit de nouvelle génération, sans amiante, disponibles depuis les années 2000. Les travaux devront être réalisés en respectant les prescriptions de la norme NF DTU 40.37 relative aux plaques en fibres-ciment (anciennement DTU 20.12).

***En aucun cas, l'expert ne serait être considéré comme un prescripteur, un maître d'œuvre.***

***Cette expertise est exclue de toute maîtrise d'œuvre.***

### **III . SIGNATURE**

Rapport établi le 21 mai 2025

**Charles CLOCHARD**

Expert en Bâtiment

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Clochard', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.